

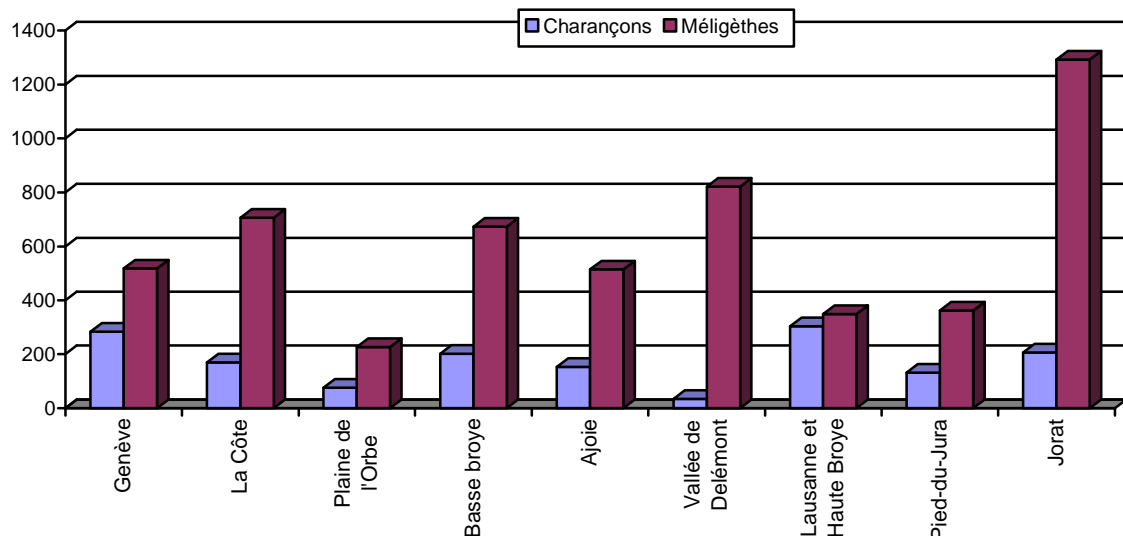
Résumé du réseau d'observation des ravageurs du colza (GE, JU, VD; 2000 à 2009)

Depuis 2000, un suivi d'une trentaine de parcelles de colza est réalisé chaque printemps par des conseillers ou des agriculteurs dans les cantons de Genève, du Jura et de Vaud. Chaque semaine, le nombre d'insectes piégés est relevé et la présence des insectes sur les plantes est déterminée. Afin de coordonner la lutte contre ces ravageurs, les informations sont centralisées par la Station de protection des plantes. Les résultats pluriannuels de ces relevés sont présentés pour 9 régions qui regroupent un nombre variable de pièges.

Tab. 1: Description des 9 régions qui regroupent les parcelles suivies de 2000 à 2009

Région	Canton	Pièges contrôlés	Altitude des parcelles	Part de colza dans l'assolement (2008)	Surface extenso dans la région (2008)
Genève	GE	4 à 10	414 à 500	13%	
La Côte	VD	3 à 8	380 à 500	12%	46%
Plaine de l'Orbe	VD	1	440 à 535	10%	23%
Basse-Broye	VD	2 à 4	450 à 570	5%	45%
Ajoie	JU	1 à 4	440 à 570	5 %	13 %
Vallée de Delémont	JU	1	420 à 570	5 %	13 %
Lausanne et Haute-Broye	VD	1 à 5	600 à 780	13%	42%
Pied-du-Jura	VD	1 à 6	430 à 720	13%	56%
Jorat	VD	1 à 4	500 à 730	14%	37%

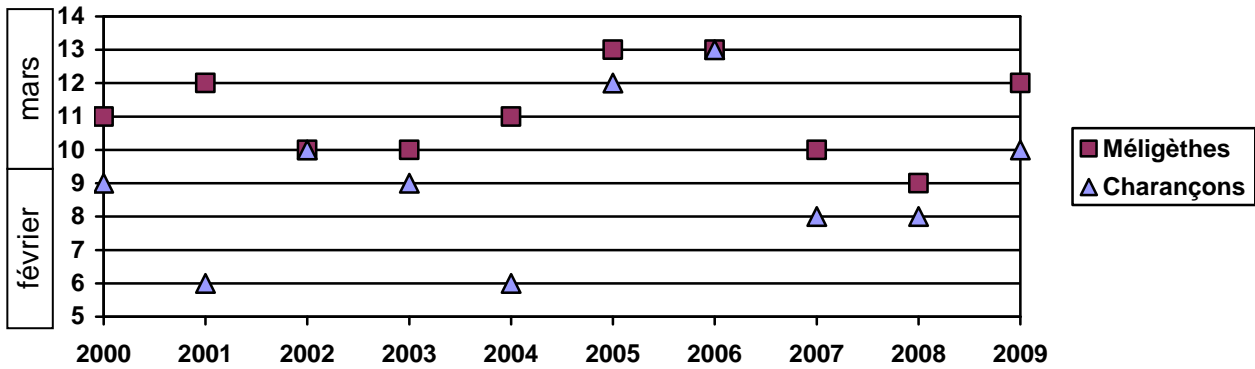
Intensité du vol de charançons et de méligèthes selon la région



Graph. 1: Importance du vol des insectes du colza selon les régions (moyenne pluriannuelle de la somme des captures de 2000 à 2009)

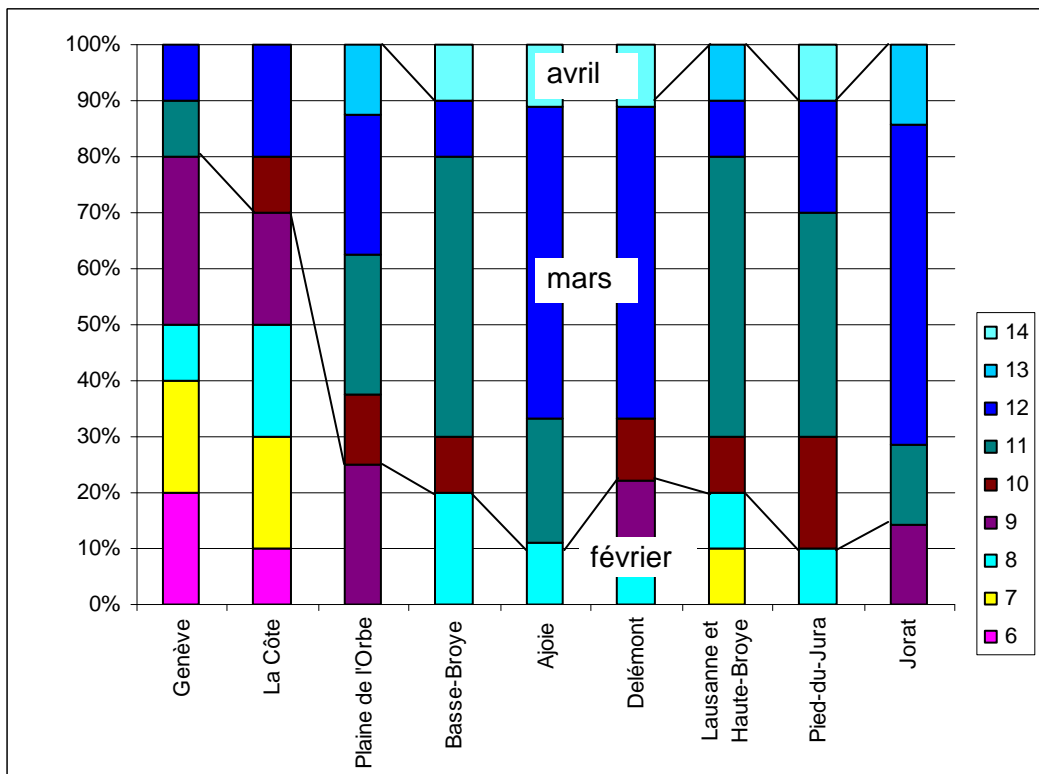
Les captures annuelles moyennes de charançons varient de 34 insectes (région Delémont) à 303 dans la région de Lausanne et de la Haute-Broye. Les différences de captures de méligèthes sont beaucoup plus importantes que celles du charançon. Elle varie entre 76 captures en moyenne pluriannuelle dans la plaine de l'Orbe et 1292 captures dans le Jorat. L'intensité du vol de ces 2 insectes est indépendante l'une de l'autre. Certaines régions sont plus sujettes aux charançons et d'autres sont plus confrontées aux méligèthes. Dans ce réseau, la part de colza dans la rotation, ou l'importance de la production extenso, n'influencent pas le nombre d'insectes capturés.

Apparition des insectes dans la saison



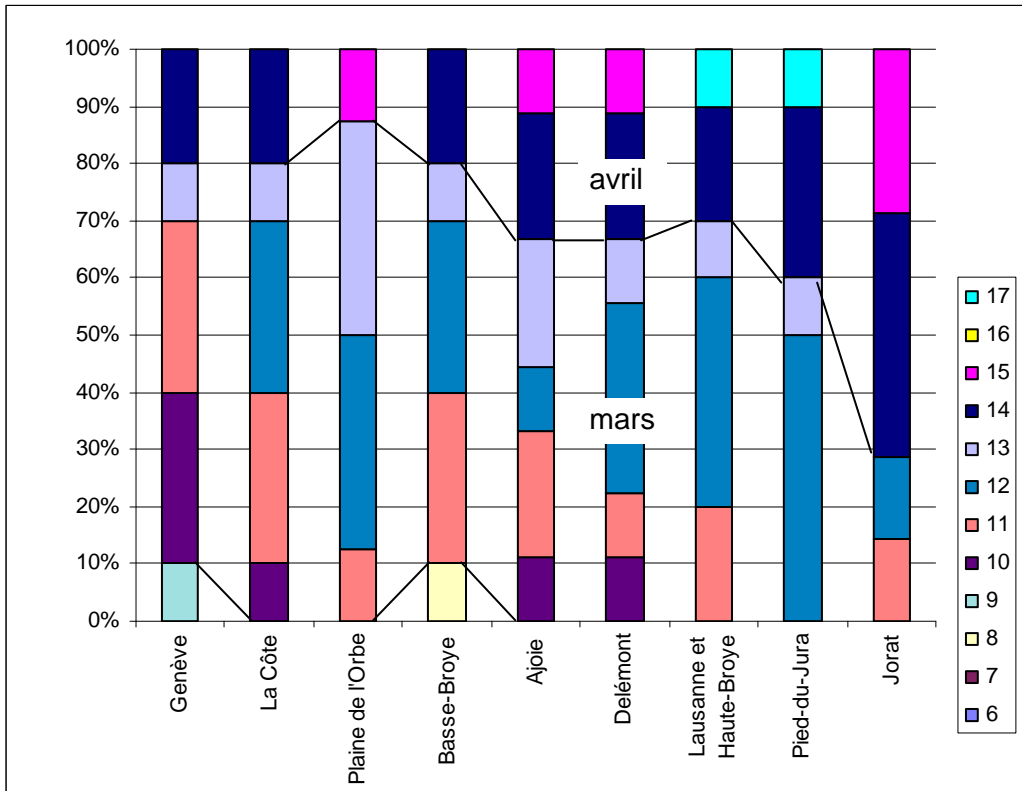
Graph. 2: Apparition des charançons et des méligèthes en comparaison pluriannuelle selon le numéro de semaine.

Les années les plus précoces (2001 et 2004) les charançons volent dès début février (semaine 6). Par contre, le vol n'a débuté qu'à fin mars (semaine 12 ou 13) les années les plus tardives (2005 et 2006). Le vol des méligèthes débute en général au mois de mars (semaine 9 à 12). Certaines années, les méligèthes volent en même temps que les charançons (2002, semaine 10; 2006, semaine 13). Mais, le début de vol de ces 2 insectes peut aussi être décalé jusqu'à 6 semaines comme en 2001. En moyenne, sur toutes les années, les méligèthes volent 2 semaines après les charançons, mais un vol de charançons tardif diminue le décalage avec le vol de méligèthes.



Graph. 3: Enregistrement du début du vol principal des charançons en fonction du numéro de semaine et de la région. Fréquence établie sur la base des années 2000 à 2009.

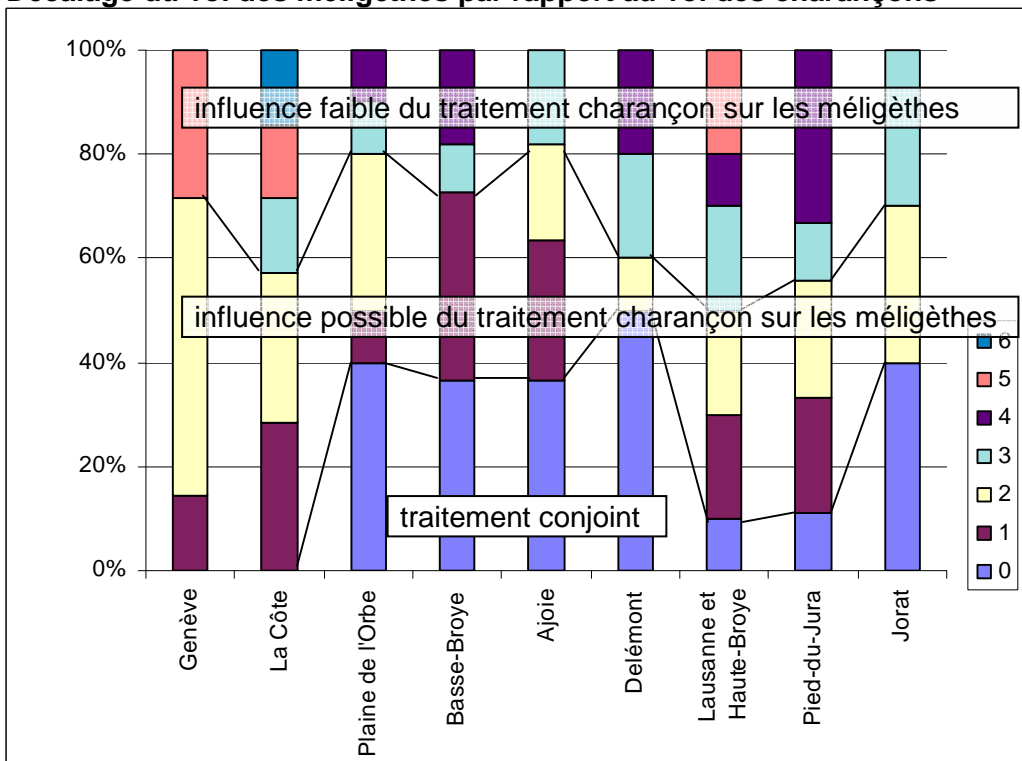
Dans le bassin lémanique le vol des charançons débute 8 ans sur 10 en février (semaines 6 à 9). Il débute en général début mars pour la plaine de l'Orbe, la Basse-Broye, la région de Lausanne et Haute-Broye et le Pied-du-Jura. Dans le canton du Jura et le Jorat, le vol a lieu dès mi-mars 7 année sur 10. Pour toutes les régions, le vol de charançons débute très rarement au mois d'avril.



Graph. 4: Enregistrement du début du vol principal des méligèthes en fonction du numéro de semaine et de la région. Fréquence établie sur la base des années 2000 à 2009.

Toutes régions confondues, le vol de méligèthes débute rarement en février. Dans le bassin lémanique et la Basse-Broye, le vol débute 8 années sur 10 avant la mi-mars. Au Pied-du-Jura, les méligèthes commencent à voler en début avril 4 années sur 10, voir 7 ans sur 10 dans le Jorat. Dans les autres régions, le vol débute rarement avant la semaine 11. Dans ces régions, les parcelles sont généralement colonisées dès la mi-mars.

Décalage du vol des méligèthes par rapport au vol des charançons



Graph. 5: Décalage, en nombre de semaines, du début du vol des méligèthes par rapport au vol des charançons. Fréquence établie sur la base des années 2000 à 2009.

Dans le bassin lémanique, le vol des charançons a précédé le vol des méligèthes d'au minimum 1 semaine, mais un décalage de 2 à 3 semaines est généralement constaté. Ce décalage était même de 5 semaines pour les années 2001, 2004 et 2009 à Genève. Dans 4 régions (la plaine de l'Orbe, la Basse-Broye, l'Ajoie et la Vallée de Delémont), 4 années sur 10 le vol des méligèthes a débuté en même temps que celui des charançons. Dans ces régions, les 2 vols sont généralement proches, puisqu'un décalage de plus de 2 semaines n'a lieu que 2 sur 10 ans (4 an sur 10 à Delémont). Dans les régions de Lausanne et Haute-Broye et le Pied-du-Jura, le vol des méligèthes débute 1 année sur 2 plus de 2 semaines après celui des charançons.

Recommandations pour la pratique:

Suivi au niveau de la parcelle: les variations entre sites et années montrent que la pose d'un piège est indispensable au suivi du vol des insectes. Ce suivi permet de juger de la précocité et de l'intensité du vol. Ces données sont indispensables au raisonnement des interventions de lutte.

Variation de la pression selon les régions: Dans cette étude, l'importance de la population des insectes ne peut pas être mise en relation avec la part de colza dans la rotation et la culture extenso. Les facteurs naturels semblent plus importants.

Lutte insecticide raisonnée sur toute la saison: Dans beaucoup de situations le traitement contre les charançons peut influencer la population de méligèthes. Si le vol de charançons est précoce, cette influence diminue. Dans toutes régions, une application d'insecticide contre les charançons devrait être faite avec un insecticide efficace contre les méligèthes si le vol de charançons débute en mars.

SPP en collaboration avec ACW, les stations phytosanitaires GE et JU, Prométerre et Agrigenève et FRI.